

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Majesté

Ce FIA est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010897975

Objectifs et politique d'investissement

Le FIA a pour objectif de gestion la recherche de performance, en investissant essentiellement sur les marchés actions et de taux mondiaux, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs.

La SICAV n'est pas gérée en référence à un indice de référence.

La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents de la SICAV, repose sur les critères suivants :

(i) une analyse macroéconomique mondiale et la valorisation relative des classes d'actifs permettent de déterminer la proportion d'actions, d'obligations et de monétaire détenus dans la SICAV ;

(ii) une sélection de titres reposant sur une décote marquée et / ou une perspective de croissance durable ainsi qu'une grande liquidité des sous-jacents.

La SICAV pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% dans des produits de taux ou convertibles et dans des OPCVM ou FIA de produits de taux ; entre 0 et 100% dans des actions et OPCVM ou FIA de produits d'actions, en fonction des opportunités de marché.

Les obligations convertibles pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif de la SICAV. De même, les obligations spéculatives (dites « haut rendement ») et/ou en titres non notés pourront également représenter jusqu'à 100% de l'actif. La SICAV peut investir jusqu'à 100% de son actif dans des OPCVM ou FIA.

La SICAV pourra également investir à hauteur de 70% maximum de son actif net en obligations callable/puttable et 10% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, indices.

L'exposition consolidée du portefeuille (via des OPCVM ou FIA, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée maximale du FIA:

- au marché action ne dépassera pas 100%,
- au marché des devises ne dépassera pas 100%,
- au marché de taux permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Le FIA pouvant investir sur des produits dérivés avec une exposition globale maximale de 200 % de l'actif net, la valeur liquidative du FIA peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FIA est investi.

La SICAV pourra être exposée aux pays hors OCDE (y compris les pays émergents) jusqu'à 100% de son actif et aux risques liés aux petites capitalisations (incluant les micro-capitalisations) jusqu'à 100% de son actif.

Existence d'un risque de change pour l'actionnaire jusqu'à 100%.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 11h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation et/ou distribution.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce FIA est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions, produits de taux et de gestion alternative.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

• La catégorie de risque associée au FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le FIA n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit** : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• **Risque de contrepartie** : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC.

• **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	0,80%
--------------------------------------	-------

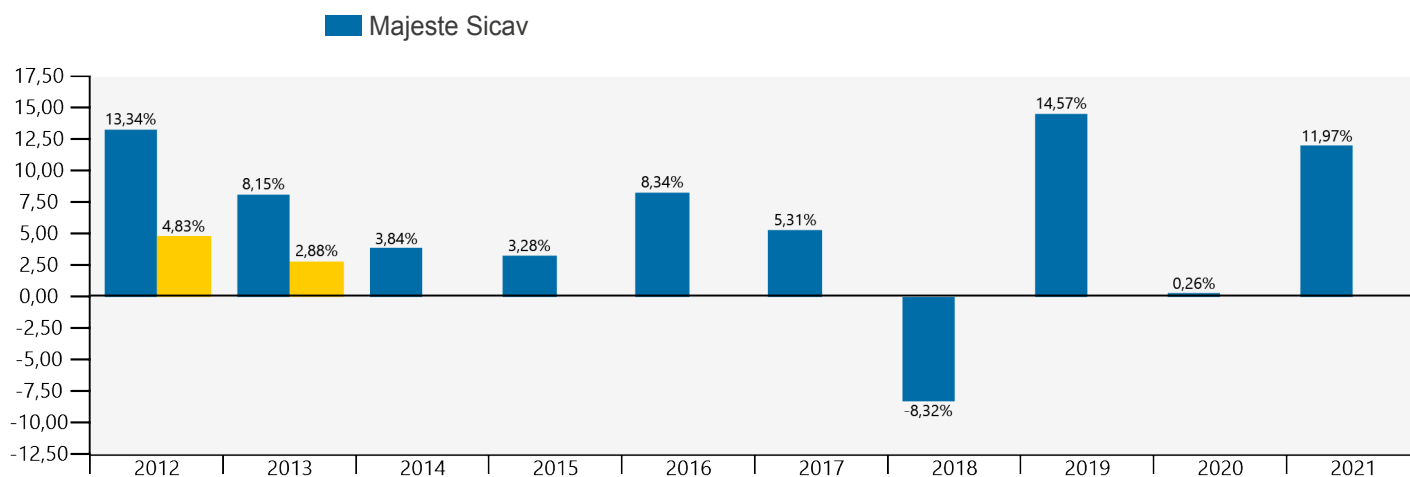
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de ce FIA, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Ce FIA a été créé en 2010.

Les Actions ont été créées le 01/07/2010.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Indicateur de référence : FRA OPC Profil Prudent jusqu'au 3 juillet 2014.

Absence d'indice de référence à compter du 4 juillet 2014.

La SICAV a modifié sa stratégie d'investissement (augmentation de certaines fourchettes d'exposition) et son profil de risque et de rendement le 4 juillet 2014. Les performances affichées jusqu'au 3 juillet 2014 ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Le dépositaire du FIA est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues

dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du FIA ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09 novembre 2022.